

Communiqué des territoriaux FSU de Montreuil

Comité des Œuvres Sociales (COS) de Montreuil

Oui à un COS transparent et à l'écoute des agents ***Non à un COS sous tutelle !***

La municipalité vient d'envoyer aux élus du COS et aux syndicats un rapport sur l'activité du COS de 2009 à juin 2011.

Ce rapport, largement médiatisé, est établi par le service municipal du contrôle de gestion à partir d'éléments fournis par le COS lui-même, pour se conformer à la convention signée avec la municipalité et qui permet au COS de percevoir la subvention municipale.

Nous prenons acte qu'aucune irrégularité comptable ou malversation n'a été relevée.

Nous contestons certains postulats ou préconisations de ce rapport.

Par exemple, en s'adressant aux agents de catégorie C dans des proportions plus importantes que ce qu'ils représentent dans le personnel, un COS est, pour notre syndicat FSU, pleinement dans son rôle redistributif.

Pour autant avec ce rapport, les agents, y compris les élus FSU, CGT, CFDT au Conseil d'Administration du COS, disposent enfin d'informations sur le nombre d'ouvrants-droit, les activités proposées et ceux qui en bénéficient. Informations qui demandent encore à être détaillées.

Il est effectivement anormal qu'un nombre limité d'ouvrants-droit (5) consomment, à eux seuls, 65 151 euros de subventions vacances/séjours de 2009 à juin 2011.

Il est effectivement problématique que 4 élus du COS, du fait qu'ils sont accompagnateurs, consomment, à eux seuls, 87 873 euros de subventions vacances/séjours de 2009 à juin 2011.

Cette situation anormale est la conséquence logique d'une orientation où l'accès aux vacances est devenu une priorité au détriment d'autres.

Une priorité qui représente 64 % des subventions distribuées en 2010, soit 681 762 euros (beaucoup plus en 2011) alors même que seuls 881 ouvrants-droit en ont bénéficié sur 2805 inscrits !

Et sur ces 881, un grand nombre sont aidés à plusieurs titres : voyages, location, pensions...

Une priorité où il faut inscrire des ouvrants-droits et leur famille à des séjours/voyages/week-end, même s'ils en ont déjà bénéficiés peu de temps avant, pour compléter et garantir que le séjour ait bien lieu....

Nous revendiquons la mise en place d'un barème par points pour bénéficier d'un séjour/voyages/week-end, comme cela existe au CDOS du Conseil Général du 93 où la CGT, la FSU le cogèrent et l'instauration d'une limite par ouvrant-droit pour l'attribution de ces prestations.

Nous sommes aussi en désaccord, avec la revendication d'élus-accompagnateur portée, maintenant, par la fédération CGT services publics car à de rares exceptions près, il n'y a pas besoin « d'accompagner » les voyages du fait de la présence de guides et il n'est pas sain qu'un élu, par le nombre et la fréquence des voyages pris en charge par le COS, apparaisse comme un privilégié pour ses collègues.

Alors oui, le COS doit se réorienter pour :

- Toucher un plus grand nombre d'agents et retraités ouvrants-droit, y compris pour leurs vacances
- Développer l'accès à la culture, aux loisirs, aux sports et surtout à leur pratique

Mais pour notre syndicat, c'est bien au Conseil d'Administration du COS élu le 16 juin 2011, au-delà des étiquettes, de mettre en œuvre cette réorientation.

Il ne saurait être question que la municipalité décide des prestations du COS, fasse un chantage à la subvention et se substitue aux élus choisis par le personnel.

SDU CLIAS 93-FSU 24 rue de Paris 93100 Montreuil

Tél : 01 42 87 43 00 Fax : 01 49 88 06 17 courriel : sduclias93@montreuil.fr